

DECISION N°DC 11/2020

Attribution de la consultation relative à l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage du site de Villejust

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation en date du 14 janvier 2020

Vu l'offre remise par la société *Prunevieuille*, sise 22 rue des Ursulines, 93200 Saint Denis

Considérant la nécessité d'entretenir les installations d'éclairage du site de Villejust, les installations présentes fonctionnant 24h/24.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société *Prunevieuille*, sise 22 rue des Ursulines, 93200 Saint Denis, le marché relatif l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage du site de Villejust,

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues. Elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	PRUNEVIEILLE
2	2	STPEE

En conséquence, le marché est attribué à la société **PRUNEVIEILLE**, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

5 2 FEB 2020

5 2 FEB 2020

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré :

- par un prix forfaitaire annuel pour les prestations d'entretien périodiques des installations d'éclairage extérieur, qui s'élève à 1437,60 € HT, soit 1725,12 € TTC,
- par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées pour les prestations ponctuelles d'entretien et de remplacement de matériel, qui feront l'objet de bons de commande. Les montants minimum et maximum annuels pour ces prestations sont respectivement fixés à 0 € et 5000 € HT.

Le montant maximum du marché s'élève donc, sur toute sa durée, à 25 751,40 € HT, soit 30 901,68 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter du 30 mai 2020. Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, soit jusqu'au 29 mai 2024. Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **25 FEV. 2020**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **25 FEV. 2020**
Affichée le : **25 FEV. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC11_2020
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la consultation relative à l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage du site de Villejust
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200225-DC11_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200225-DC11_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	943
<i>nom original:</i>		
dc11 20.pdf	application/pdf	122038
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20200225-DC11_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	122038

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2020 à 10h17min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2020 à 10h20min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2020 à 10h20min10s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2020 à 10h25min44s	Recu par le MIAT le 2020-02-25

